

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal

Numéro 53, printemps 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17641ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec & Héritage Montréal (1992). Avis et prises de position. *Continuité*, (53), 57–58.

Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal



DÉMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL-DIEU: LA SUITE

Les opposants au déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal se sont regroupés en une coalition qui veut exiger la tenue prochaine d'une consultation qui aurait dû normalement avoir lieu avant l'annonce du déplacement de l'édifice à Rivière-des-Prairies. Une pétition circule actuellement pour exiger la reconsidération d'une décision prise sans que tous les intervenants aient eu accès à toutes les informations et qui aurait de graves répercussions sur le développement économique, social et scientifique de Montréal. Pour rejoindre la Coalition: (514) 598-2035; télécopieur: 598-2020.

COALITION POUR LA SAUVEGARDE DU VIEUX-PORT DE QUÉBEC

Réunis en assemblée générale le 28 avril dernier, les membres de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port de Québec ont réclamé l'application intégrale des recommandations du Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy. Conformément à la recommandation n° 2, ils demandent que «l'édifice du Havre et le hangar du Vieux Marché soient démolis, avec leurs passerelles, et que l'espace ainsi libéré soit converti en parc public».

Les membres ont exigé que les trois niveaux de gouvernement se concertent et mettent sur pied une commission tripartite d'aménagement de toute la façade fluviale de Québec, depuis les battures de Beauport jusqu'aux limites de Sillery, incluant le secteur du Vieux-Port. Aucun développement cohérent ne peut résulter de décisions unilatérales prises en vase clos par les autorités portuaires, la Ville de Québec, le ministère des Travaux publics du

Canada ou par la Défense nationale, sans souci apparent de l'intérêt public et sans vue d'ensemble de l'aménagement de la façade fluviale.

La Coalition estime que c'est tout l'espace qui subsiste entre le bâti ancien et le fleuve qui doit faire l'objet du mandat d'une commission d'aménagement, et pas seulement le secteur actuellement visé par des projets d'aménagement inadéquats et improvisés, c'est-à-dire les espaces riverains de la Place-Royale à la tête

du bassin Louise. De plus, l'assemblée générale de la Coalition a mandaté son exécutif afin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, y compris le recours à l'injonction, pour contrer l'érection d'un cinéma Imax en bordure du bassin Louise, entre l'arrondissement historique et les quais Renaud. (Photo: Continuité.)

LE CIMETIÈRE
DU MONT ROYAL



Pour ceux qui aiment la vie

Un Arboretum - Un Sanctuaire d'oiseaux

Un hommage vivant à ceux qui reposent entre ses murs.

Une richesse communautaire importante dans l'histoire de Montréal.

Tout en respectant sa mission première, venez visiter le domaine à votre gré et appréciez-en la beauté.

La Compagnie du cimetière du Mont-Royal

1297, chemin de la Forêt, Outremont, Québec H2V 2P9
Tél.: (514) 279-7358 Fax.: (514) 279-0049

LE DOMAINE JOLY DE LOTBINIÈRE



Bénéficiant d'un des plus beaux panoramas du Québec, le domaine seigneurial de la pointe du Platon est propriété de l'État québécois depuis 1967. L'antique manoir Joly de Lotbinière et le domaine n'ont pas encore de destination bien précise et leur intégrité n'a été protégée que grâce au bénévolat et au dévouement des organismes du patrimoine comme la Société linnéenne, qui en assurait l'animation jusqu'à cette année avec l'aide du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche. Or le Ministère a signifié son désengagement vis-à-vis du domaine

et n'accorde plus d'aide financière pour assurer la survie du manoir, des dépendances et des jardins. Le Conseil des monuments et sites du Québec entend tout mettre en œuvre pour la sauvegarde de cette magnifique propriété et, avec de nouveaux partenaires, demandera au Ministère de surseoir à la décision malheureuse de se désister, du moins pour cette année. Le CMSQ espère proposer dès l'automne des solutions de mise en valeur économiquement viables et un nouveau partenariat pour la protection de la pointe du Platon.

MONTRÉAL LA FÊTE... ENFIN!

Pour commémorer dignement le 350^e anniversaire de sa fondation, la ville de Montréal s'est dotée de nouvelles infrastructures totalisant 400 millions de dollars, de la rue de la Commune au chalet de la montagne en passant par la place Berri. Dans un contexte économique de récession et un climat social de morosité, ces investissements substantiels n'ont pas emporté l'adhésion générale et certaines dépenses ont été jugées somptuaires. Par ailleurs, les difficultés réelles ou alléguées de la «Corporation» créée spécifiquement par l'administration municipale pour organiser les fêtes du 350^e ont à plusieurs reprises donné à penser aux Montréalais que l'on allait inévitablement vers un fiasco.

Aujourd'hui la fête est commencée et il semble bien que la

population ne sera pas déçue. Mais, chose plus importante, les investissements consentis pour la création d'équipements collectifs, notamment muséologiques, généreront des retombées bien au-delà de 1992 et s'intégreront au paysage urbain au même titre que le monument à Maisonneuve érigé sur la place d'Armes à la fin du siècle dernier pour commémorer le 250^e anniversaire de Montréal. Quant au Vieux-Port, le compromis retenu a au moins le mérite de rendre plus immédiatement tangible la réalité maritime de Montréal. La réappropriation du fleuve qui permet le développement de la ville par la population qui longera la rue de la Commune constitue certainement l'un des éléments les plus positifs de l'opération 350^e.

VERS UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'URBANISME?

La Ville de Montréal vient de rendre public le Cadre réglementaire de l'arrondissement Ville-Marie (centre-ville) précisant les orientations énoncées dans le plan directeur. Ce cadre réglementaire fournit les instruments et mécanismes nécessaires pour atteindre les objectifs exprimés dans le plan directeur de 1990. Par la gestion de différents éléments d'urbanisme (hauteur, densité et usages, règlements touchant l'implantation des bâtiments, le lotissement et la construction), le Cadre réglementaire vise à favoriser la croissance du secteur tertiaire moteur dans le centre des affaires, à encourager le développement de l'habitation dans certains secteurs, la mise en valeur des zones résidentielles existantes et l'amélioration de la qualité de vie au centre-ville, à préserver et à mettre en valeur le redéveloppement des secteurs déstructurés.

Neuf règlements de zonage de factures différentes régissaient en effet l'arrondissement! Leur remplacement par un cadre unique contribuera à rendre la réglementation d'urbanisme plus facile à consulter et à comprendre. Sur le plan patrimonial, les dispositions du Cadre réglementaire proposé assurent que les bâtiments et secteurs jugés significatifs seront protégés adéquatement en ce qui a trait à la hauteur, à la densité et à l'affectation. Elles visent également le maintien des caractéristiques architecturales qui distinguent ces bâtiments.

À ce stade-ci, le Cadre réglementaire ne constitue qu'une proposition. Tout un processus s'étendant jusqu'à la fin du mois d'août visera à le faire valider. L'évaluation critique de la proposition reste donc à faire et cela est d'autant plus important que cette réglementation servira par la suite de modèle à chacun des autres arrondissements de la métropole.

PUBLICATIONS REÇUES

BOFILL, Ricardo et Jean-Louis André. *Espaces d'une vie*, Paris, Éditions Odile Jacob/Points, 1992, 254 p. (13,95 \$)

BURNHAM, Dorothy K. *To please the Caribou: Painted Caribou-Skin coats Worn by the Naskapi, Montagnais and Cree Hunters of the Québec-Labrador Peninsula*, Toronto, Royal Ontario Museum, 1992, 314 p.

COUTURE, Francine (dir.). *Les arts et les années 60*, Montréal, Éditions Tryptique, 1991, 170 p. (19,95 \$)

LERNER, Loren R. et Mary F. Williamson. *Art and Architecture in Canada: A Bibliography and Guide to the Literature/Art et architecture au Canada: Bibliographie et guide de la documentation*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, 1557 p. (2 vol.). (250,00 \$)

LESSARD, Michel. *Québec, ville du Patrimoine mondial: Images oubliées de la vie quotidienne 1858-1914*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1992, 256 p. (49,95 \$)

LOYER, François. *Dix ans d'Art nouveau: Paul Hankar architecte/ Ten Years of Art Nouveau: Paul Hankar Architect*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1991, 175 p.

MATHIEU, Jacques. *La Nouvelle-France: Les Français en Amérique du Nord XVI^e-XVIII^e siècle*, Éditions Belin/Les Presses de l'Université Laval, 1991, 254 p. (24,95 \$)

MATHIEU, Jacques (dir.). *Les dynamismes de la recherche au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, 272 p. (coll. Culture française d'Amérique). (28,00 \$)

MATHIEU, Jacques et Jacques Lacoursière. *Les mémoires québécoises*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, 383 p. (34,95 \$)

Revue *Possibles*, *Les publics de la culture*, vol. 15, n° 4, automne 1991, 210 p. (7,00 \$)

ROBERGE, Martine et Bernard Genest (dir.). *Guide d'enquête orale*, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 269 p. (coll. Patrimoines). (6,95 \$)